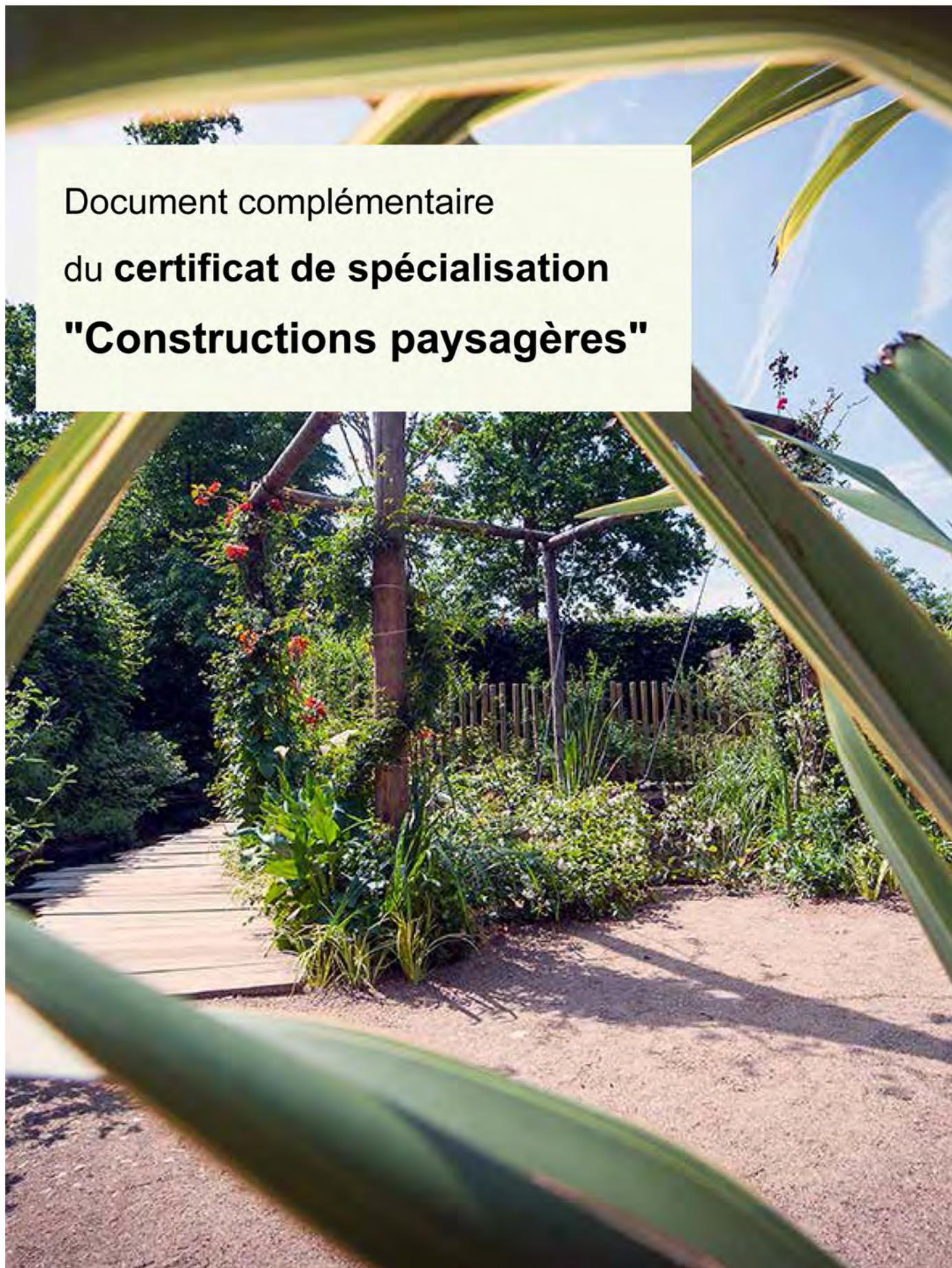




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document complémentaire
du **certificat de spécialisation**
"Constructions paysagères"



Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) "Constructions paysagères". Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales des photos

Store.agriculture.gouv.fr : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr / ©Cheick.Saidou/Min.Agri.Fr

EAP de la Sarthe (72)-CFA La Germinière
CFPPA Angers-le-Fresne

SOMMAIRE



Présentation du CS "Constructions paysagères"	p 5
Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 7
1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes	p 7
1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Constructions paysagères"	p 10
Fiches compétences	p 22
Annexe 1 : Arrêté de création du CS paru au JO	p 32
Annexe 2 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme ou d'un CS	p 34





Présentation du certificat de spécialisation

Constructions paysagères

Le certificat de spécialisation (CS) option "Constructions paysagères" est un titre du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation¹. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel "aménagement paysagers" comportent chacun un bloc de compétences relatif à la mise en place d'infrastructures paysagères. Le CS option "Constructions paysagères" est complémentaire de ces diplômes : il constitue une spécialisation et un approfondissement qui permettent de développer une technicité dans la diversité des ouvrages réalisés et des matériaux employés.

¹ Cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la [note de service DGER/SDPFE/2016-31](#) du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la [note de service DGER/SDPFE/2014-109](#) du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS "Constructions paysagères", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes>



Mise en oeuvre de l'évaluation :

Prescriptions et recommandations

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation

avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage

et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 maximum pour le CS "Constructions paysagères". **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les plantes. Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement : diagnostics, analyse d'indicateurs technico-économiques, choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Constructions paysagères"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Constructions paysagères" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- Les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans les CS de l'aménagement, chacune des capacités constitutives de la capacité générale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Constructions paysagères" en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Évaluation en situation professionnelle	<p>C1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères</p> <p>1.1°. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères</p>	<p>Interprétation du plan A partir de la lecture du plan et de l'analyse du contexte, le candidat projette l'ouvrage sur le chantier</p> <p>Définition d'une stratégie d'intervention Le candidat choisit un mode opératoire et une organisation du chantier</p>
		<p>1.2°. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères</p>	<p>Implantation de l'ouvrage Le candidat réalise le report des côtes et le piquetage</p> <p>Réalisation des travaux de terrassement Le candidat effectue les travaux mécanisés préparatoires des constructions</p>
UC2	Évaluation en situation professionnelle	<p>C2. Réaliser des constructions paysagères avec liants</p> <p>2.1°. Réaliser des revêtements de sols avec liants</p>	<p>Préparation du sol Le candidat finalise le fond de forme préalable à la pose du revêtement</p> <p>Pose du revêtement Le candidat met en œuvre les techniques (de réalisation) spécifiques au matériau employé</p>
		<p>2.2°. Réaliser des ouvrages en élévation avec liants</p>	<p>Mise en œuvre des liants Le candidat prépare et utilise les différents liants - bétons, mortiers, enduits - nécessaires à la construction</p> <p>Construction de l'ouvrage Le candidat assure la réalisation technique de l'ouvrage depuis ses fondations jusqu'aux finitions</p>
UC3	Évaluation en situation professionnelle	<p>C3. Réaliser des constructions paysagères non maçonnées</p> <p>3.1°. Réaliser des ouvrages en bois</p>	<p>Préparation de l'ouvrage bois Le candidat effectue les travaux préliminaires au montage</p> <p>Construction de l'ouvrage Le candidat réalise les coupes et l'assemblage des différents composants de l'ouvrage</p>
		<p>3.2°. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant</p>	<p>Préparation de l'ouvrage Le candidat effectue les travaux préparatoires spécifiques au type d'ouvrage et au matériau employé</p> <p>Construction de l'ouvrage Le candidat met en œuvre les techniques de construction spécifiques au type d'ouvrage et au matériau employé</p>

Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Constructions paysagères" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer la formation qui permettra leur développement.

C1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

11. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères

12. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères

Cette capacité cible l'organisation et préparation du chantier de constructions paysagères, la prise en main et l'opérationnalisation de la commande ou du projet, ainsi que l'installation du chantier et la mise en place des conditions nécessaires à la construction des ouvrages.

Rappel du champ de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champs de compétences	SPS	Finalités
Préparation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture et interprétation d'un plan • Traçage et piquetage d'un chantier de construction(s) paysagère(s) • Ajustement technique du projet initial d'aménagement 	<i>Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans</i>

La capacité 11 recouvre les situations où le professionnel arrive sur le chantier, prend en compte la commande, analyse le contexte de réalisation, projette ce que sera l'ouvrage une fois construit, identifie le cas échéant les ajustements qui seront nécessaires, et définit la façon dont le chantier va se dérouler, dans l'espace comme dans le temps. Il transpose l'ouvrage à construire du papier au terrain et s'en construit une vision 3D in situ. Se retrouve ici l'œil du spécialiste en constructions paysagères.

- Dans l'espace, il s'agit, à partir de la représentation mentale de l'ouvrage futur, de définir comment on va circuler autour de l'ouvrage en construction, de définir des zones (ex : la fabrication des bétons, les déchets, les matières premières, la sécurisation du chantier...) et aussi d'identifier d'où le chantier part (le point zéro).
- Dans le temps, il s'agit de déterminer les opérations à réaliser, en intégrant les préoccupations de développement durable de protection des ressources - eau et terre en particulier, tri et recyclage des déchets du chantier - et de définir un ordre de réalisation.

Ces situations mobilisent des opérations cognitives de haut niveau, comme par exemple des **représentations spatiales, des projections temporelles, une définition du point zéro...** Certains professionnels préfèrent aller repérer le chantier en amont, y compris sur leur temps personnel, pour pouvoir réfléchir au moins une nuit à la meilleure façon de s'y prendre. L'opérationnalisation la meilleure n'est pas forcément instantanée.

Opérationnaliser le chantier requiert ordre, méthode et prise en compte des impacts éventuels sur les bâtiments à proximité du chantier.

La capacité 12 cible à la fois les situations de piquetage, de report de cotes et un ensemble de travaux préparatoires : petits travaux de terrassement, excavations, déblais, remblais, nivellement, fouilles, tranchées, nivellement avec usage matériels motorisés, (mini-pelle, brouette à moteur, bobcat...) et réservations pour les réseaux. Le professionnel repère les réseaux existants, réalise la prise de côtes planimétriques et altimétriques, le traçage et le piquetage, identifie les regards, met en place les protections nécessaires à la préservation du site (végétaux, fontaine ...).

Ces situations mobilisent des opérations cognitives de représentations spatiales et nécessitent l'usage du matériel de topographie,

une grande précision dans le report des côtes, et l'usage de différents matériels dont une mini-pelle.

Cadrage de l'évaluation de la C1

C1. Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères		
Capacité à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C11. Opérationnaliser un chantier de constructions paysagères	Interprétation du plan <i>A partir de la lecture du plan et de l'analyse du contexte, le candidat projette l'ouvrage sur le chantier</i>	Prise en compte de la commande et des enjeux du chantier : nature des travaux de construction, calendrier et durée... Analyse du contexte : situation, emplacement, identification des particularités, des contraintes, identification des risques, analyse des impacts... Projection 3 D de l'ouvrage dans son contexte Prise en compte de la réglementation relative au projet Repérage des ajustements à effectuer dans la réalisation de l'ouvrage ...
	Définition d'une stratégie d'intervention <i>Le candidat choisit un mode opératoire dans le temps et une organisation du chantier dans l'espace</i>	Prise en compte de la durabilité Choix d'un déroulement du chantier : nature, ordre et combinaison des activités à réaliser Organisation spatiale du chantier : accès, circulation, zonage, signalisations et mise en sécurité... Organisation matérielle et logistique du chantier : fournitures, équipements spécifiques... Détermination du point 0 ...
12. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères	Implantation de l'ouvrage <i>Le candidat réalise le report des côtes et le piquetage</i>	Positionnement de l'ouvrage : alignements, : distances, niveaux et pentes, report de forme, mise en place des cordons... Utilisation du niveau laser Traçage manuel des courbes Exactitude et précision des mesures ...
	Réalisation des travaux de terrassement <i>Le candidat effectue les travaux mécanisés préparatoires des constructions</i>	Travail en autonomie Organisation du travail de terrassement : choix de positionnement, démarrage du chantier, tri et positionnement des déblais Vérification et préparation des engins Conduite des engins : <ul style="list-style-type: none"> • Circulation, positionnement des engins : économie de passages, respect des constructions et des végétaux existants... • Travail en statique : synchronisation des manœuvres • Contrôles et surveillance Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail ...

C2. Réaliser des constructions paysagères avec liants

C2.1°. Réaliser des revêtements de sols avec liants

C2.2°. Réaliser des ouvrages en élévation avec liants

Cette capacité cible les situations relatives aux différents travaux de maçonnerie paysagère traditionnelle réalisés avec des matériaux minéraux, dont l'édification

nécessite la maîtrise des différents liants utilisés - bétons, mortiers, mortiers colles, mortiers de jointoiment, enduits - ainsi que des techniques de construction propres à chaque type d'ouvrage ainsi qu'aux matériaux employés. Les situations s'étendent des travaux de fondation aux finitions.

Rappel du champ de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
Construction d'ouvrages avec liants	<ul style="list-style-type: none">Réalisation d'une terrasse dallée avec gradinesRéalisation d'un escalier paysagerRéalisation d'un muret paysager	<i>Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée</i>

La capacité 21 correspond aux situations professionnelles relatives à la réalisation d'ouvrages maçonnés horizontaux, destinés à circuler ou stationner, piétonnes ou carrossables : chemins, allées, terrasses. Ces circulations et terrasses peuvent être réalisées dans des revêtements variés : dalles, pavés, carrelages, bétons (désactivés, drainants), résines...

La capacité 22 recouvre les situations professionnelles en lien avec la réalisation d'ouvrages verticaux maçonnés : murets de clôture, de structuration des espaces, de soutènement, escaliers paysagers et déclinaisons (gradines, paliers), édifiés dans des matériaux de construction classiques : parpaings, béton préfabriqué, pierres...

Réalisées en autonomie, ces situations mobilisent un ensemble de techniques de préparation des fonds de forme et de construction et requièrent en particulier des connaissances liées à la topographie et la géométrie : niveaux (planéité, verticalité, alignement), pentes, angles, échelles... ainsi que des techniques de mise en œuvre des matériaux spécifiques à chacun d'eux.

Cadrage de l'évaluation de la C2

C2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1°. Réaliser des revêtements de sols avec liants	<p>Préparation du sol <i>Le candidat finalise le fond de forme préalable à la pose du revêtement</i></p>	<p>Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter...</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de réalisation des dalles : ferrailage, coulage, réalisation des joints de dilatation...</p> <p>Utilisation des outils et matériels Conformité du fonds de forme : dimensions, profondeur, stabilité, pente...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>
	<p>Pose du revêtement <i>Le candidat met en œuvre les techniques de réalisation spécifiques au matériau employé</i></p>	<p>Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie et enchaînement des opérations, choix du sens de pose, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de pose de revêtements : pavage, dallage, béton ciré...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix et assemblage des matériaux • Alignement et planéité • Découpes • Utilisation des outils et matériels • Mise en œuvre des liants : ciment ou colle • Prise en compte des temps de séchage • Ajustements aux particularités techniques du chantier (regard, élément décoratif, ...) • Travaux de finition <p>...</p> <p>Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, fonctionnalité, esthétique...</p> <p>Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>

C2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.2° . Réaliser des ouvrages en élévation avec liants	<p>Mise en œuvre des liants <i>Le candidat prépare et utilise les différent liants - bétons, mortiers, enduits - nécessaires à la construction</i></p>	<p>Travail en autonomie Préparation des liants de fondations, de construction et de finition de l'ouvrage : dosage, mélange, consistance, texture, couleur... Techniques de pose et/ou d'application : quantités, épaisseurs, prise en compte du temps de mise en œuvre et de séchage... Utilisation des outils et matériels Nettoyage des outils ...</p>
	<p>Construction de l'ouvrage <i>Le candidat assure la réalisation technique de l'ouvrage depuis ses fondations jusqu'aux finitions</i></p>	<p>Travail en autonomie Prise en compte du plan et/ou des consignes Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de montage des murets : fondations, ferrailage, piliers, chainage, appareillage des matériaux, parements, couronnement... Techniques de construction des escaliers : fondations, ferrailage, contremarches, girons, appareillage des matériaux, finition... Utilisation des outils et matériels Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, respect des dimensions, respect des pentes, solidité, fonctionnalité, esthétique... Finition du chantier : propreté, nettoyage, rangement, tri et évacuation des déchets Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail ...</p>

C 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées

C3.1°. Réaliser des ouvrages en bois

C3.2°. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

Cette capacité cible l'ensemble des situations relatives à la construction d'ouvrages peu ou pas maçonnés, avec une entrée par les matériaux employés, des plus naturels (bois, pierres sèches) aux plus manufacturés.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une terrasse bois• Construction d'une pergola en bois	<i>Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité</i>
Constructions d'ouvrages sans liant	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un soutènement enroché• Réalisation d'un mur de pierres sèches• Pose d'une clôture	Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité

La capacité C3.1 cible la réalisation de différentes constructions en bois : terrasses, escaliers, abris, pergolas, carport, contenants et supports de végétaux... Elle fait appel à des opérations précises de coupes, découpes, assemblages et finitions, nécessitant ajustements et précision. L'utilisation d'un matériel spécifique au façonnage du bois est requis : perceuses-visseuses, scies égoïnes, circulaires, à onglet... Les étapes de préparation sont déterminantes dans le déroulement des chantiers de construction bois.

La capacité 3.2 recouvre à la fois la réalisation d'ouvrages en pierres sèches, tels que murets et calades, et la réalisation d'ouvrages variés - terrasses, escaliers, abris, carport, sols stabilisés, enrochements et empièvements... - dans des matériaux divers : pierres reconstituées, grès cérame, carreaux de ciment, fer, aluminium, PVC, acier, bois composite... La préparation et les techniques de mise en œuvre sont variables et liées à la nature des matériaux utilisés dans l'ouvrage. Outre la technicité propre à l'utilisation de ces différents matériaux, la réalisation de ces ouvrages sans liant requiert méthode et organisation. Pour les produits manufacturés, les recommandations des constructeurs sont souvent très spécifiques.

Cadrage de l'évaluation de la C3

C3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1°. Réaliser des ouvrages en bois	<p>Préparation de l'ouvrage bois <i>Le candidat effectue les travaux préliminaires au montage</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter...</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de préparation de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose des géotextiles, plots • Fixation des chevrons/lambourdes • Utilisation des outils et matériels • Ajustements aux particularités techniques du chantier <p>Conformité des fondations au plan : dimensions, niveaux, alignements, pentes.</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>
	<p>Construction de l'ouvrage <i>Le candidat réalise les coupes et l'assemblage des différents composants de l'ouvrage</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie et enchaînement des opérations, choix du sens de pose et calepinage des lames, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de pose des lames bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix • Découpes et façonnage • Fixations • Utilisation des outils et matériels • Finitions <p>Techniques de montage des infrastructures bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixation des poteaux : ancrage, vissage • Coupes et découpes • Mise en place des connecteurs, fixations • Utilisation des outils et matériels • Finitions <p>Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, niveaux, aplombs, solidité, fonctionnalité, esthétique...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>

C3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
<p>C3.2° . Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant</p>	<p>Préparation de l'ouvrage <i>Le candidat effectue les travaux préparatoires spécifiques au type d'ouvrage et au matériau employé.</i></p>	<p>Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, aplombs, pentes à respecter...</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de réalisation des fondations en pierres sèches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix des pierres • Pose : empâtement, inclinaison • Ajustements aux particularités techniques du chantier <p>...</p> <p>Mise en place des piquets ou poteaux de clôture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation, fixation (scellement ou ancrage) • Utilisation des outils et matériels • Ajustements aux particularités techniques du chantier <p>...</p> <p>Préparation des revêtements de sols stabilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose de la couche anti-contaminante (géotextile) • Compactage et nivelage des couches successives • Utilisation des outils et matériels <p>...</p> <p>Conformité de la préparation au plan : dimensions, niveaux, alignements, pentes...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>

C3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées		
Capacités à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.2°. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant	<p>Construction de l'ouvrage</p> <p><i>Le candidat met en œuvre les techniques de construction spécifiques au type d'ouvrage et au matériau employé.</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, prise d'informations sur la situation, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications...</p> <p>Techniques de pose des pierres sèches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix et orientation des pierres : pose des boutisses, préparation du lit d'attente, pose des pierres d'angle... • Retouches/taille • Couronnement à plat ou en hérisson • Utilisation des outils et matériels <p>...</p> <p>Techniques de montage des clôtures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des instructions fabricant • Assemblage et fixations • Finitions • Utilisation des outils et matériels <p>...</p> <p>Techniques de pose des revêtements de sols perméables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nivelage de la couche de pose • Appareillage • Coupes • Finitions • Utilisation des outils et matériels <p>...</p> <p>Qualité finale de l'ouvrage : conformité au plan, épaisseur, volume, courbes, niveaux, pentes, solidité, fonctionnalité, esthétique...</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Respect des principes d'ergonomie au travail</p> <p>...</p>



Tableau des SPS et fiches compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS "Constructions paysagères" et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois: les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS "Constructions paysagères"

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la réalisation des constructions paysagères, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives du CS "Constructions paysagères"

Champs de compétences	Situations professionnelles significatives	Finalités
Préparation du chantier	Lecture et interprétation d'un plan Traçage et piquetage d'un chantier de construction(s) paysagère(s) Ajustement technique du projet initial d'aménagement	Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans
Construction d'ouvrages avec liants	Réalisation d'une terrasse dallée avec gradines Réalisation d'un escalier paysager Réalisation d'un muret paysager	Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée
Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère	Réalisation d'une terrasse bois Construction d'une pergola en bois	Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité
Constructions d'ouvrages sans liant	Réalisation d'un soutènement enroché Réalisation d'un mur de pierres sèches Pose d'une clôture	Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité au travail et les enjeux de durabilité.

Situations professionnelles significatives

- Lecture et interprétation d'un plan
- Traçage et piquetage d'un chantier de construction(s) paysagère(s)
- Ajustement technique du projet initial d'aménagement

Finalité

Mettre en oeuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système d'obligations environnementales, réglementaires et économiques. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Les chantiers sont dans la plupart des cas réalisés par des équipes de 2 à 3 personnes et le salarié confirmé peut assurer l'animation et la responsabilité technique de l'exécution des travaux de l'équipe.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées nécessitant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur parfois ou régulièrement loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence financière. Dans ce cas il doit en amont référer à son supérieur.

Dans le cadre des chantiers sur lesquels il est affecté, il utilise un smartphone pour échanger et valider des décisions avec sa hiérarchie, ses collègues et le cas échéant avec les clients.

Environnement de travail

Le port et la manipulation de charges plus ou moins lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en oeuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices d'échauffement physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance.

Indicateurs de réussite

- Conformité des implantations : niveau, pente, ...
- Conformité des terrassements : profondeur, régularité, planéité...
- Conformité des réseaux : dimensionnements,...
- Respect du phasage des travaux
- Respect des pentes sur les voiries et terrasses
- Qualité du travail
- ...

Savoir-faire de base

- Implanter en respectant les métrés, niveaux, planéité, pente
- Réaliser des points de niveau
- Prendre des côtes
- Reporter des côtes (2%)
- Mettre en place des implantations d'une infrastructure
- Réaliser des travaux de terrassement
- Utiliser en sécurité des matériels et outils ou comportement pro
- Mettre un chantier en sécurité
- Nettoyer le chantier en fin de journée (sécurité, propreté, rangement)
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Différents types de terrassements en fonction des infrastructures
- Topographie : levé de plan, implantation des surfaces et des pentes
- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Connaissance des végétaux
- Connaissances des règles d'entretien des matériels et outils
- Règles de la construction (joints de dilatation, ferrailage ...)
- Réglementation en vigueur en matière de traitement des déchets
- Estimation de coûts
- Connaissances pédologiques, nature des sols, des pierres et leurs propriétés
- Connaissances en matière de protection de l'environnement
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper les aléas éventuels
- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe
- ...

Comportements professionnels

- Etre curieux : expérimenter des techniques et des pratiques
- Etre force de proposition et d'explicitation
- Avoir le sens de l'observation
- Travailler en équipe
- Etre discret vis-à-vis des clients
- Etre respectueux des hommes et du matériel
- Respecter les règles de sécurité
- ...

Situations professionnelles significatives

- Réalisation d'une terrasse dallée avec gradines
- Réalisation d'un escalier paysager
- Réalisation d'un muret paysager

Finalité

Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système d'obligations environnementales, réglementaires et économiques. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés ; son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Les chantiers sont dans la plupart des cas réalisés par des équipes de 2 à 3 personnes et le salarié confirmé assure généralement la responsabilité technique de l'exécution des travaux par l'équipe. Il est responsable de la disponibilité, l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées nécessitant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler parfois ou régulièrement loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence financière avant d'en référer à son supérieur. Il est responsable des outils et matériels qui lui sont confiés dont il assure l'entretien et le rangement.

Environnement de travail

L'activité professionnelle s'exerce seul ou en équipe au sein d'une exploitation agricole, en plein champs et sous abris (serre froide et chaude, tunnels). Le titulaire de l'emploi peut encadrer des salariés permanents et saisonniers, des salariés de remplacement ou en emplois partagé. Cette activité peut être la production unique de l'entreprise ou bien être associée à une ou des productions végétales ou à un élevage. D'une manière générale, l'activité est directement liée aux conditions météorologiques, aux conditions d'ambiance et au développement des végétaux. La charge de travail peut être importante pendant la pleine saison (de mars à octobre). Certaines périodes nécessitent des horaires spécifiques (tôt le matin ou soirée en période de fortes chaleurs) et des astreintes le week-end (aléas climatiques, irrigation). Au cours de ses activités le titulaire de l'emploi peut être exposé à des ambiances inconfortables (hautes ou basses températures, humidité). Certaines activités requièrent une bonne forme physique (position accroupie, utilisation d'outils à manche...). L'entretien et l'adaptation des machines-outils est une activité importante pour améliorer l'ergonomie des postes de travail. Le développement des systèmes de cultures innovants et de l'agroécologie implique d'actualiser ses connaissances par une veille technique continue et des échanges de pratiques entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Conformité des terrassements : profondeur, régularité, alignement
- Respect des pentes, des niveaux, intervalles, espacement
- Economie des matériaux/gestion de chutes
- Respect du phasage des travaux
- Qualité du travail
- ...

Savoir-faire de base

- Réaliser les décaissements/ fouilles
- Préparer un fond de forme réglé et compacté
- Réaliser des travaux de déblaiement/ remblaiement
- Réaliser des calculs de volume de déblaiement/ remblaiement
- Réaliser la fondation adaptée en fonction de l'ouvrage
- Réaliser un drain
- Réaliser un couronnement
- Réaliser un calepinage
- Utiliser en sécurité des matériels et outils
- Mettre un chantier en sécurité
- Nettoyer le chantier en fin de journée (sécurité, propreté, rangement)
- Renseigner la fiche de chantier

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Règles de la construction : ferrailage, joints de dilatation,...
- Dosages mortiers et béton
- Connaissances pédologiques, nature des sols, des pierres, granulats, agrégats
- Réglementation en vigueur en matière de traitement des déchets
- Estimation de coûts
- Connaissances des règles d'entretien des matériels et outils
- Connaissances en matière de protection de l'environnement

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper les aléas éventuels
- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe.

Comportements professionnels

- Etre curieux : expérimenter des techniques et des pratiques
- Etre force de proposition et d'explicitation
- Avoir le sens de l'observation
- Travailler en équipe
- Etre discret vis-à-vis des clients
- Etre respectueux des hommes et du matériel

Situations professionnelles significatives

- Réalisation d'un mur en pierre sèche
- Réalisation d'un soutènement enroché
- Pose d'une clôture

Finalité

Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages sans liant alliant esthétique et fonctionnalité.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système d'obligations environnementales, réglementaires et économiques. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés ; son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise. Les chantiers sont dans la plupart des cas réalisés par des équipes de 2 à 3 personnes et le salarié confirmé assure généralement la responsabilité technique de l'exécution des travaux par l'équipe. Il est responsable de la disponibilité, l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées nécessitant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur parfois ou régulièrement loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence financière avant d'en référer à son supérieur.

Environnement de travail

Les travaux se réalisent toujours en extérieur dans des espaces de taille et configuration très différentes qui exigent rigueur et méthode dans l'organisation du chantier afin de permettre une circulation et une évolution compatibles aux exigences des différents intervenants du chantier. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et utiliser des machines et matériels motorisés. Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices d'échauffement physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance. Il est responsable des outils et matériels qui lui sont confiés dont il assure l'entretien et le rangement.

Indicateurs de réussite

- Conformité des terrassements : profondeur, régularité, alignement
- Conformité de la pose : régularité, alignement
- Chronologie des tâches
- Respect des pentes, des niveaux
- Economie des matériaux/gestion de chutes
- Respect du phasage des travaux
- Qualité du travail

Savoir-faire de base

- Choisir les pierres et les techniques utilisées en fonction du contexte (fondation, chaînage, boutisse, ...)
- Placer les pierres suivant leur taille et aspect/fonction dans l'ouvrage
- Réaliser les décaissements/ fouilles
- Préparer un fond de forme réglé et compacté
- Réaliser des travaux de déblaiement/ remblaiement
- Réaliser des calculs de volume de déblaiement/ remblaiement
- Réaliser la fondation adaptée en fonction de l'ouvrage
- Réaliser un drain
- Réaliser un couronnement
- Utiliser en sécurité des matériels et outils
- Mettre un chantier en sécurité
- Nettoyer le chantier en fin de journée (sécurité, propreté, rangement)
- Renseigner la fiche de chantier

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Règles de la construction de la pierre sèche : facteurs explicatifs de la stabilité,
- Connaissances pédologiques, nature des sols, des pierres et leurs propriétés
- Notion d'écosystème.
- Impact de l'activité sur l'environnement,
- Réglementation en vigueur en matière de traitement des déchets
- Estimation de coûts

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper les aléas éventuels
- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe

Comportements professionnels

- Etre curieux : expérimenter des techniques et des pratiques
- Etre force de proposition et d'explicitation
- Avoir le sens de l'observation
- Travailler en équipe
- Etre discret vis-à-vis des clients
- Etre respectueux des hommes et du matériel
- Respecter les règles de sécurité

Situations professionnelles significatives

- Réalisation d'une terrasse bois
- Construction d'une pergola en bois

Finalité

Installer des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système d'obligations environnementales, réglementaires et économiques. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés ; son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise. Les chantiers sont dans la plupart des cas réalisés par des équipes de 2 à 3 personnes et le salarié confirmé assure généralement la responsabilité technique de l'exécution des travaux par l'équipe. Il est responsable de la disponibilité, l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées nécessitant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur parfois ou régulièrement loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence financière avant d'en référer à son supérieur.

Environnement de travail

Les travaux se réalisent toujours en extérieur dans des espaces de taille et configuration très différentes qui exigent rigueur et méthode dans l'organisation du chantier afin de permettre une circulation et une évolution compatibles aux exigences des différents intervenants du chantier. Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

La prévention de troubles musculo-squelettiques nécessite de réaliser des exercices d'échauffement physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance. Il est responsable des outils et matériels qui lui sont confiés dont il assure l'entretien et le rangement.

Indicateurs de réussite

- Conformité de la pose : régularité, alignement
- Qualité des coupes
- Chronologie des tâches
- Respect des pentes, des niveaux
- Economie des matériaux/gestion de chutes
- Respect du phasage des travaux
- Qualité du travail

Savoir-faire de base

- Lire un plan d'exécution.
- Réaliser l'implantation (piquetage)
- Réaliser la fondation adaptée en fonction de l'ouvrage
- Organiser ses tâches.
- Réaliser des coupes
- Réaliser un calepinage
- Installer les supports nécessaires (lambourdes, plots)
- Articuler son travail avec celui de ses collègues de chantier.
- Utiliser en sécurité des matériels et outils
- Mettre un chantier en sécurité
- Nettoyer le chantier en fin de journée (sécurité, propreté, rangement)
- Renseigner la fiche de chantier

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Connaissance des matériaux (sabots, cales, poteaux, visserie et fixations ...et des évolutions techniques)
- Connaissance de différentes techniques de pose
- Usage en situation des matériels et outils électroportatifs
- Connaissance des essences de bois : propriétés et usages
- Connaissance des bois, traitement,
- Connaissance de la nature des sols et de leur portabilité.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper les aléas éventuels
- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe.

Comportements professionnels

- Organisé, méthodique
- Avoir le sens de l'observation
- Respecter les règles de sécurité



Annexe 1

Arrêté de création paru au JO

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 22 décembre 2020 portant création de l'option « constructions paysagères » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2036678A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;
Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;
Vu l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif à la création du certificat de spécialisation « constructions paysagères » et fixant ses conditions de délivrance ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagement paysagers" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option "aménagement paysagers" du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces du 3 novembre 2020 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 8 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation option « constructions paysagères ».

Art. 2. – Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « aménagements paysagers » défini par l'arrêté du 3 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2019 susvisé et du baccalauréat professionnel spécialité « aménagements paysagers » défini par l'arrêté du 31 juillet 2018 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Art. 4. – Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » est accessible aux candidats titulaires :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » est délivré aux candidats ayant acquis les trois unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères ;
- UC2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants ;
- UC3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées.

Art. 6. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « constructions paysagères » comporte au moins

400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « constructions paysagères » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail susvisé.

Art. 7. – Le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2021.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » créé par le présent arrêté.

Art. 9. – L'arrêté du 25 novembre 2003 portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation « constructions paysagères » est abrogé à compter du 1^{er} avril 2022.

Art. 10. – Les candidats n'ayant pas obtenu le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » créé par l'arrêté du 25 novembre 2003 susvisé à la date du 1^{er} avril 2022, peuvent s'inscrire de droit pour préparer le certificat de spécialisation option « constructions paysagères » créé par le présent arrêté en faisant valoir leurs acquis pour bénéficier d'un parcours de formation individualisé. Ils se présentent à toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation option « constructions paysagères » créé par le présent arrêté.

Art. 11. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef de service
de l'enseignement technique,*
L. MAURIER

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « constructions paysagères » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.



Annexe 2

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

L'AVENTURE DU VIVANT.FR

RÉVÈLE TON TALENT



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômés de l'enseignement technique

1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Février 2021